

ANIMATION AU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association des « Machinistes et artisans de l'onirique universel » dans le cadre de l'animation « Soup'ô contes » organisée au Musée de l'Archerie et du Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'une animation est signé avec l'association des Machinistes et artisans de l'onirique universel, n° de SIRET 821 958 170 00028, domiciliée à VERRIERES (12520), 5 rue Bombecul, représentée par sa Présidente Madame CHEVREUIL.

Article 2 :

La prestation consiste en une animation « déambulation feu sur mesure (costume de chat portal) », le vendredi 31 octobre 2025 d'une durée de 35 minutes à partir de 19h30, du Musée de l'Archerie et du Valois à l'Abbaye St-Arnoul.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 2.934,35 €/TTC auquel s'ajoute les repas du soir et hébergements pour 3 personnes, la fourniture de boissons le vendredi 31 octobre 2025 ainsi que le paiement des droits d'auteur et compositeur (SACEM).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 16 octobre 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 OCT. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251016-DEC2025-107-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025